



Succession suite décès parents

Par Sixtine

Bonjour mon papa est décédé en 1991 et ma maman ya 4 mois.mon frère et moi hésitons d une petite maison en.bretagne

Ma mère a fait un testament en ma faveur soit 36% pour mon frère et le reste pour moi. La notaire nous a pris 6300? soit disant que maman a pas payer la succession de papa marie depuis 60 ans et au dernier des vivants.

Maintenant elle me dit que pour clôturer la succession vaut mieux attendre la vente de la maison ? Puis je changer de notaire pour la vente ? Nous avons déjà tout régler au notaire et sa facture nous fait bondir.

Merci pour votre aide.j ai tous les documents du notaire si ça peut aidée.

Bonne soirée

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez demander au notaire le décompte détaillé de la somme demandée.

En effet si la succession de votre père n'était pas réglée, les frais s'ajoutent car il faut traiter les 2 successions.

Il faut aussi savoir ce que représente cette somme. S'il s'agit de taxes (droits de succession ? droits de partage ? publication au SPF ? taxe foncière ? etc) , le notaire n'y est pour rien ...

Puisque la maison est en vente, vous recevrez votre part du prix de cette vente seulement après qu'elle sera vendue : c'est logique !

Vous pouvez changer de notaire pour la vente, mais comme c'est l'acquéreur qui paye les frais de vente, ça ne changera rien pour vous.

Par Sixtine

Merci beaucoup pour votre aide je vous indiquerait dans mon prochain message ce qui corresponds aux frais.

Mes parents ont acquis cette maison il y a 20 ans pour 190000FRANCS à ce jour nous pouvons la vendre 330000e quel sera le prix à payer pour la plus value ?

Par yapasdequoi

Détails ici :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10864]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10864
[/url]

et un simulateur ici :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R63668]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R63668
8[/url]

je trouve environ 44 000 euros de taxes.. Mais je peux me tromper.

Le notaire vous fera le calcul exact.

Auquel il faudra ajouter 2,5% de droits de partage.

Vous conviendrez alors que les honoraires du notaire seront une goutte d'eau.

Par Sixtine

Ha oui c beaucoup le notaire l à estimé à 250000? je pensais payer la différence de 250000 à 320000e?

Par yapasdequoi

Vous voulez dire que vous prévoyez de vendre plus cher que l'estimation de la déclaration de succession ?

Il faudra faire une déclaration rectificative... ou sinon vous aurez un redressement dans les 3 ans. C'est vous qui voyez.